

# Chronique d'un Proviseur

« CE QU'ON FAIT DE VOUS HOMMES FEMMES »

Aragon

## Troisième partie NOVEMBRE

### Le budget

La confection du budget de l'établissement est un des actes majeurs de l'année scolaire. Je ne conçois pas de ne pas composer le budget –au moins dans ses lignes principales-, et de laisser à l'agent comptable le soin de la politique d'investissement de l'établissement.

Quelle que soit la marge de manœuvre dont on dispose, en l'occurrence, la hauteur de la dotation, nous devons faire des choix. Privilégier l'achat du matériel scolaire (livres, manuels, calculatrices...), des tenues pour l'enseignement professionnel, d'une boîte à outils ; privilégier les aides à la scolarité : la demi-pension, l'internat, les sorties pédagogiques. Voire, souvent, l'achat de vêtements (des slips aux pantalons...). Et leur entretien : si l'élève ne peut pas les faire laver chez lui, on va le faire pour lui...

Je n'accepte pas que des considérations « techniques » viennent perturber cette orientation politique.

Si nous devons économiser, nous le ferons sur l'accessoire : les ordinateurs pour l'intendance, le papier pour l'administration, les photocopies... Nous essaierons d'abord de renégocier les contrats, de trouver d'autres fournisseurs, etc.

Il n'y a pas de fatalité aux pannes de photocopieuses : le contrat doit prévoir une intervention dans des délais rapides. La photocopieuse est un outil aujourd'hui, indispensable à l'enseignement : il n'est pas question que cet outil ne fonctionne qu'aléatoirement. Je ne connais pas de prof qui fasse des photocopies pour le plaisir.

Ce qui n'empêche pas de mener une réflexion sur le bon usage des photocopies ! Cette question, comme les autres qui touchent au fonctionnement journalier de l'établissement, ne peut être résolue que par un accord unanime, non sur la photocopie bien sûr, mais sur nos objectifs et nos choix. Il est inacceptable que des ouvrages entiers soient photocopiés, et il faut prendre toutes les mesures pour que cela ne se produise pas.

### Amanda

La gendarmerie me contacte ce matin : Amanda faisait du stop sur l'autoroute. En 1<sup>o</sup> année de CAP, elle était censée être en stage depuis le début de la semaine. Amanda a 16 ans, elle est scolarisée à l'internat du Lycée Professionnel. Elle a déjà été signalée aux services éducatifs (elle fugue, consomme du cannabis, se prostitue). Sa mère nous a alertés : « elle ne prend pas ses responsabilités, elle fume du haschich, mais moi, je lui donne pas d'argent. Elle me vole. Je me méfie maintenant. Alors elle taille des pipes et achète son hasch avec ».

Amanda a été violée par son père et son oncle à 11 ans. Elle vit chez sa mère, une première fois remariée, puis divorcée, aujourd'hui en concubinage, avec les 6 demi-frères et sœurs d'Amanda.

Amanda est frappée régulièrement par sa mère.

Sans aucun point de repère, sans aucune protection, totalement désociabilisée, elle est enfermée dans un mutisme absolu, personne ne peut lui parler. Prostrée, elle refuse tout

dialogue. Elle nous fait sentir notre impuissance radicale, et la limite de notre intervention : que peut faire le Lycée devant un cas semblable ?

Son éducatrice (qui travaille à mi-temps) est injoignable ; elle ne se préoccupe pas du sort d'Amanda au quotidien, se contentant de quelques appels téléphoniques au Conseiller d'éducation du Lycée. La mère, d'ailleurs, s'adresse au Lycée en cas de besoin, et non aux services sociaux.

Nous décidons – avec les Gendarmes – de contacter le Substitut chargé des Mineurs pour l'informer de la situation de la jeune fille et lui suggérer un suivi plus efficace que celui dont elle bénéficie. Un juge pour enfants est chargé du dossier. J'ai reçu, à la suite de ma lettre au Substitut, un courrier vindicatif du responsable des Services éducatifs, se plaignant de ma démarche. Peu importe, Amanda est aujourd'hui suivie plus attentivement.

Le cas d'Amanda est celui de jeunes filles qui ne connaissent aucune structure de sociabilisation : issues de villages qu'elles ont quittés, aucune famille stable, aucune « bande » à quoi s'agréger. Elles ne connaissent que des formes de « réaction sociale » ponctuelles et –forcément- délictueuses, l'alcool, les « joints ». On verra d'autres cas où celles qui ne tombent pas dans la délinquance précoce n'ont comme solution honorable que la maternité et le concubinage.

### **Les « bourses ».**

Je travaille dans mon bureau lorsque je suis dérangé par des cris, puis des hurlements en provenance du couloir administratif. Je me renseigne : c'est Mme D. qui vient « pour ses bourses », qu'elle n'a « pas touchées ». Je demande inutilement à la dame de se calmer, je fais appeler la Gendarmerie. Les cris heureusement s'apaisent. Je demande aux secrétaires de se renseigner : elle n'a jamais fait de demande de bourse. Je lui indique qu'il est nécessaire de remplir un dossier. En pleurant, elle avoue qu'elle est analphabète. Je dois lui expliquer que les secrétaires vont remplir les documents. Elle se calme enfin. Le mari est parti se promener en laissant sa femme seule avec un bébé dans les bras.

La relation avec l'école est violente, ce type de parent ressent le Lycée comme un monde à part, qui essaie de les priver du peu de subsides qu'ils peuvent en attendre. La vie se passe, pour eux, à chercher des aides financières partout où elles existent. Nous avons décidé, pour une classe de 3<sup>ème</sup> du Lycée professionnel, de payer entièrement un séjour à la neige (plus de 15.000 €). Habillement compris, puisque nous avons utilisé des fonds sociaux pour acheter anoraks, pulls, pantalons, etc. Le séjour étant entièrement à la charge du Lycée, on pouvait espérer que ces enfants qui ne sortent jamais du village, considèreraient cela comme une aubaine. Cela a été vrai pour 80% d'entre eux, mais des jeunes filles ont refusé de partir, l'une parce qu'elle devait suppléer sa mère pour élever son petit frère, l'autre parce qu'elle était obèse et n'imaginait pas de vivre une semaine sous le regard des autres, etc. Nous avons cependant tenté de convaincre les familles de l'intérêt du projet. En vain. L'une d'elles a même demandé de bénéficier de la subvention prévue pour sa fille bien que celle-ci ne participe pas à la sortie !

Les parents d'élèves en difficulté ne viennent pas volontiers au Lycée. Aucun parent ne participe aux conseils de classe du Lycée professionnel, deux parents seulement sont élus au Conseil d'administration. Dans la plus extrême misère, ils choisissent la plupart du temps le silence. Nous avons dû déployer des trésors d'invention pour débusquer les élèves déclarés externes mais qui se privaient de repas à midi. Il a fallu que nous recherchions les externes dont le domicile était éloigné ; puis vérifier qu'ils ne déjeunaient pas chez un parent domicilié en ville ; il a fallu ensuite contacter la famille et la convaincre d'accepter notre aide. Je ne suis pas certain que, malgré nos efforts, nous ayons pu aider tous les enfants. A ce titre, nouvelle absurdité, la disparition des distributeurs de confiserie a été pour ces élèves un

drame. Du jour au lendemain, ceux qui déjeunaient d'une barre chocolatée ont été privés de leur seul repas. L'obésité est un luxe que ces familles ne peuvent guère se permettre.